

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_342-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

28

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Coopérative de l'école maternelle « La Ribambelle » - Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Lors de sa séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a alloué à la Coopérative de l'Ecole Maternelle « La Ribambelle », une subvention de 2 500 €, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

Madame la directrice de l'école maternelle « La Ribambelle » a monté un nouveau projet avec l'aide de Monsieur le DASEN afin de proposer aux élèves de grande section de maternelle un enseignement massé (séances groupées) de l'aisance aquatique à la piscine de Fleurance au mois de septembre 2025 et a obtenu une aide financière de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

Afin de financer intégralement ce projet, elle demande la possibilité de bénéficier d'une aide complémentaire de 600 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer à la Coopérative de l'Ecole Maternelle « La Ribambelle », une subvention exceptionnelle de 600 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Emilie Sarran

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Xavier Ballenghien

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025